CONSEIL MUNICIPAL DU 2 MARS 2016

Attention : Les procès-verbaux sont provisoires tant qu'ils n'ont pas été validés à la séance du conseil municipal suivant

L'an deux mille seize
Le deux mars, à 18 heures 30
Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Gérard FALQUERHO, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Christophe ALLAIN – Pascale AUDOIN – Hélène BARAZER – Olivier BENGLOAN – Sylvie CORMIER – Christian DERMY – Valérie DUPRE – Gérard FALQUERHO – Jérôme FALQUERO – Jacques HERIO – Marie-Pierre LE CHEVILLER – Guillaume LE DIODIC – Marie-Renée LE HEBEL – Corinne LE HENO – Vincent LE HUITOUX – Lydie LE LESLE – Véronique LE MEUR – Pascale LE OUE – Gérard LE PORTZ – Sandrine LE ROUX – Jocelyne LE SAEC – Rolande MORVAN – Jérôme ROUILLON – Jean-Yves SINQUIN – Marcel TALVAS – Fabrice VELY

ETAIENT ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION :

- Elisabeth LUCAS à Gérard FALQUERHO
- Isabelle GESREL à Marie-Pierre LE CHEVILLER
- André LOMENECH à Olivier BENGLOAN

Monsieur Guillaume LE DIODIC a été désigné, à l'ouverture de la séance, secrétaire par 28 voix pour et 1 abstention.

Compte-rendu de la séance du 8 février 2016

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Madame Audoin souhaite apporter une clarification suite à la parution d'articles dans la presse ou d'écrits vus sur les réseaux sociaux. Madame Audoin indique qu'elle n'est pas adhérente du parti socialiste et qu'elle est citoyenne de gauche. Madame Audoin poursuit qu'elle est élue sur la liste de Caudan pour tous, avec un socle commun d'idées avec ses collègues élus, avec qui l'échange prévaut et parfois révèle quelques divergences. Madame Audoin ajoute toutefois qu'elle fait partie du groupe d'élus avec une fidélité aux engagements pris, représentant une diversité de la gauche et un investissement dans la vie locale.

Monsieur le Maire répond qu'il n'est pas dans les habitudes de commenter dans l'enceinte du conseil municipal des articles parus dans la presse qui reste libre. Monsieur le Maire pense que les remarques auraient du être formulées directement auprès de la presse.

Compte-rendu des décisions prises par le Maire en application de la délégation votée par le conseil municipal

Par délibération en date du 14 avril 2014, le conseil municipal a délégué diverses attributions à Monsieur le Maire, en application de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales.

Les actes pris en vertu de cette délégation sont les suivants :

- **Décision n° 4 du 29 février 2016 :**

  - Il est décidé de souscrire un marché à bons de commandes pour la maintenance et l'achat d'extincteurs pour les services communaux avec la société SDP2 ATLANTIC basée à Guidel (Morbihan), avec un prix de 2 656,10 € HT.Le délai d'exécution du marché est d'un an renouvelable deux fois.

Condoléances :

Le 22 décembre 2015, Monsieur Pierre LE DRO est décédé.

Père de Jean-Michel LE DRO, agent des services techniques municipaux, Pierre Le Dro avait été conseiller municipal pendant trois mandats, de mars 1977 à juin 1995 dans l'équipe de Jo Le Ravallec.

Le 10 février 2016, Madame Madeleine LE PAILLARD est décédée.

Madeleine LE PAILLARD avait été élue conseillère municipale en mars 1983, adjointe au maire de 1989 à 1995, puis conseillère municipale de 1995 à mars 2001 dans l'équipe de Jo Le Ravallec.

Au nom du conseil municipal j'ai adressé aux deux familles mes très sincères condoléances et je les ai assurés de mon soutien très affectueux dans ces circonstances douloureuses.

Et je tenais à rendre hommage à ces deux élus avec qui j'ai œuvré pendant leurs mandats respectifs.

1.1 – Compte Administratif 2015 (Budget general)

Monsieur Le Maire expose le projet de compte administratif 2015 (budget général).

Monsieur Le Maire se retire de la salle du conseil municipal au moment du vote.

Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
Décide, par 24 voix pour et 3 abstentions :

- d'approuver le compte administratif 2015 (budget général) annexé à la présente délibération,

- d'affecter l'excédent de fonctionnement dégagé sur l'exercice 2015, soit 1 480 434,68 €, sur le projet de budget primitif 2016 comme suit :

    - affectation en réserves de la section d'investissement (compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé ») pour 1 336 773,44 €

    - report en section de fonctionnement (compte 002 « excédent de fonctionnement reporté ») pour 143 661,24 €.

1.2 – Compte administratif 2015 (budget annexe ZAC de Lenn Sec'h)

Monsieur Le Maire expose le projet de compte administratif 2015 (budget annexe ZAC de Lenn Sec'h).

Monsieur Le Maire se retire de la salle du conseil municipal au moment du vote.

Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
Décide, à l'unanimité :

- d'approuver le compte administratif 2015 (ZAC de Lenn Sec'h) annexé à la présente délibération.

Monsieur Allain intervient en ces termes : « S'il fallait résumer d'une phrase le compte administratif du budget principal 2015, ce serait la suivante : l'exercice budgétaire 2015 pourra être considéré sur le plan financier comme un bon exercice avec un excédent de fonctionnement dégagé de 1 480 434,68 € (rappel : 1 353 000 € en 2014). Ce record en termes d'excédent s'explique par la réduction des dépenses réelles de fonctionnement (- 1,94% par rapport à 2014, soit une baisse de 110 000 €) et par la progression des recettes réelles de fonctionnement (+ 3,96%, soit + 280 253 € par rapport à 2014).

S'agissant des dépenses de fonctionnement 2015, nous notons une réduction de 6,25%, - 93 000 €) pour les dépenses à caractère général des services municipaux grâce à la politique active en termes de réduction des coûts de fonctionnement initiée en 2015. A relever également, une hausse (+ 3,56% soit + 107 400 €) en termes de charges de personnel en raison, d'une part de l'application sur une année pleine des rythmes scolaires, d'autre part du remplacement du personnel en congé maladie notamment.

Les autres frais de gestion sont à la baisse (- 14,68%, – 15 9612 €) avec l'effet de la baisse des subventions communales ainsi que celle versée CCAS grâce à la mise en place d'une ligne de trésorerie.

Enfin, nous relevons une baisse des charges financières (- 10%, soit – 11 500 €) reflétant l'effet du désendettement de la commune.

Les recettes de fonctionnement issues des services municipaux augmentent

(+ 7,06%, soit + 5 463 €) grâce notamment à la fréquentation à la hausse de la piscine et du restaurant scolaire.

Les impôts et taxes sont en hausse (+ 3,96%, soit + 212 322 €) ; la perception des impôts locaux, de la TLPE et des droits de mutation étant d'un très bon niveau en 2015.

A la baisse, les dotations et participations (- 3,84%, soit - 40 379 €) ; la hausse des compensations fiscales et du FPIC n'arrivant pas à compenser la réduction drastique de la DGF. (rappel : 683 037 € en 2013, 624 572 € en 2014, 471 235 € en 2015).

Toujours dans les recettes, les locations du patrimoine immobilier communal augmentent (+ 14%, soit + 9 800 €) grâce notamment à la salle des fêtes de Kergoff.

Enfin les recettes exceptionnelles augmentent (+ 103%, soit + 53 055 €) grâce à la cession d'actifs (terrain Kerséver, tractopelle) et grâce au remboursement de sinistres d'assurances.

Le montant total des dépenses liées aux dépenses d'équipement et de travaux s'élève à 1 729 486,83 € sur 3 310 000 € de crédits votés, soit un taux de consommation de 52,25%.

Depuis 2012, le niveau des crédits consommés est en-dessous de 2 M€, ce qui a permis de ne pas avoir à recourir à l'emprunt tout en faisant face à la contraction de l'autofinancement.

En termes de ventilation des investissements, 50% des crédits (862 353 €) ont été déployés sur les travaux des bâtiments communaux. 40% des crédits (698 709 €) ont été affectés aux travaux de voirie avec l'achèvement de programmes pluriannuels. Enfin, 10% des crédits sont liés à l'équipement des services pour 168 424 €.

Enfin les dépenses relatives au remboursement en capital des emprunts se sont élevées à 383 099 €.

En termes de recettes d'investissement, le niveau du montant des investissements, l'autofinancement satisfaisant ainsi que le recours au plan de relance par une avance du FCTVA 2015, tout ceci a permis de ne pas avoir à recourir à l'emprunt sur l'exercice 2015. Aussi depuis 2012, le désendettement de la Commune a été continu.

Pour résumer, les chiffres clefs à retenir :

- dépenses réelles de fonctionnement : 5 600 081 € (- 1,94%)
- recettes réelles de fonctionnement : 7 360 436 € (+ 3,96%)
- dépenses réelles d'investissement : 1 729 486 €, soit un taux de réalisation de 52,25%
- recettes réelles d'investissement : 691 834 €
- emprunt réalisé : 0 €

- L'autofinancement brut (RRF–DRF) est de 1 760 355 €. L'autofinancement net (RRF- DRF – capital de la dette) se situe à hauteur de 1 377 355 €.

La dette au 31 décembre 2015 est de 2 544 156 €, soit une dette par habitant de 368 € (870 € pour les communes de même strate).

L'excédent de fonctionnement total est de 1 480 434,68 € affecté pour 1 336 773,44 € en section d'investissement du BP 2016 ; le surplus, soit 143 661,24 € restant en section de fonctionnement.

Le résultat de clôture 2015 (qui est un excédent global de clôture) est établi à 943 661,24 €.

L'exercice budgétaire 2015 pour la ZAC a été concerné par la fin des études et travaux de la tranche A ainsi que les travaux de viabilisation de la tranche B pour un total de 1 160 718 €.

Les frais financiers relatifs aux emprunts souscrits se sont élevés à 44 563,93 €.

Les ventes de terrains se sont chiffrées à 506 873,87 € dont 402 000 € pour les îlots Nexity et 104 873,87 € pour trois lots individuels.

En ce qui concerne la dette, le prêt-relais de 1,9 M€ pour le financement des travaux de la tranche B a été totalement débloqué.

Pour ce qui est de la tranche A, 500 000 € ont été remboursés, 1,5 M€ étant encore à rembourser.

Au 1er janvier 2016, l'encours de la dette s'élève à 5 652 041 € se décomposant comme suit : 1 500 000 € relatif à un prêt-relais concernant la viabilisation de la tranche A et qui sera remboursé à la mi-juin 2016 ; 2 000 000 € concernant un prêt-relais concernant la viabilisation de la tranche B à rembourser en mars 2018 ; 2 252 041 € relatif au prêt ayant servi à financer l'acquisition de terrains et qui se termine en 2022.

Le résultat de clôture de l'exercice 2015 de la ZAC affiche un solde négatif de 493 331,04 €.

Les résultats consolidés du budget principal et de celui de la ZAC font apparaître un solde positif de 450 330,49 € ».

Monsieur le Maire retient que les dépenses réelles de fonctionnement sont orientées à la baisse, que les recettes ont quant à elles augmenté et que la dette décroît, avec un taux de réalisation des investissements plus limité, comme cela avait été annoncé au moment du vote du budget 2015.

Monsieur Dermy note que le projet de compte administratif reflète une photographie intéressante sur les capacités financières de la Commune, pour l'avenir. Monsieur Dermy relève que de nombreuses communes ont des difficultés financières beaucoup plus importantes. Monsieur Dermy annonce, que par cohérence avec le vote du budget 2015, le groupe minoritaire s'abstiendra.

Monsieur le Maire répond que la Commune dispose de marges de manœuvre, grâce notamment à l'aménagement de zones d'activités d'abord par le département, puis ensuite par la Commune, ce qui a permis son développement, avec des investissements qui ne seraient pas tous réalisés aujourd'hui.

Monsieur Rouillon retient le fait que l'endettement est maîtrisé, ce qui représente un effort de longue durée.

Monsieur le Maire indique que la Commune ne souffre pas d'emprunts toxiques.

VOTE

Compte administratif 2015 (budget principal)

pour : Christophe ALLAIN – Hélène BARAZER – Olivier BENGLOAN – Sylvie CORMIER – Valérie DUPRE – Jérôme FALQUERO – Isabelle GESREL – Jacques HERIO – Marie-Pierre LE CHEVILLER – Guillaume LE DIODIC – Marie-Renée LE HEBEL – Corinne LE HENO – Vincent LE HUITOUX – Lydie LE LESLE – Pascale LE OUE – Gérard LE PORTZ – Sandrine LE ROUX – Jocelyne LE SAEC – André LOMENECH – Rolande MORVAN – Jérôme ROUILLON – Jean-Yves SINQUIN – Marcel TALVAS – Fabrice VELY

abstentions : Pascale AUDOIN – Christian DERMY – Véronique LE MEUR

2 – Comptes de Gestion 2015

Monsieur le Maire donne lecture du compte de gestion 2015 de Monsieur le receveur municipal, pour chacun des budgets de la Commune.

Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
Décide, à l'unanimité :

- d'approuver le compte de gestion de l'exercice 2015 de Monsieur le receveur municipal (budget général, budget annexe de la ZAC du Lenn Sec'h).

3 – Liste des concours aux associations - Annee 2016

Monsieur Le Maire expose les propositions d'inscription au budget primitif 2016 relatives à l'attribution de subventions aux organismes et associations figurant dans l'annexe jointe à la présente délibération.

Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
Décide, par 26 voix pour et 3 abstentions :

- d'approuver l'attribution des subventions aux associations et organismes cités en annexe à la présente délibération,

- d'autoriser Monsieur Le Maire à procéder au mandatement des dépenses correspondantes.

Les crédits afférents sont imputés à l'article 6574 du budget primitif 2016.

Madame Le Meur évoque la question des crédits alloués dans le cadre des déplacements d'élèves relevant du cycle secondaire, indiquant que la subvention allouée est limitée à une seule fois, ce qui devrait être reconsidéré.

Monsieur le Maire répond que c'est effectivement actuellement la règle qui peut être rediscutée en commission.

VOTE

pour : Christophe ALLAIN – Hélène BARAZER – Olivier BENGLOAN – Sylvie CORMIER – Valérie DUPRE – Gérard FALQUERHO – Jérôme FALQUERO – Isabelle GESREL – Jacques HERIO – Marie-Pierre LE CHEVILLER – Guillaume LE DIODIC – Marie-Renée LE HEBEL – Corinne LE HENO – Vincent LE HUITOUX – Lydie LE LESLE – Pascale LE OUE – Gérard LE PORTZ – Sandrine LE ROUX – Jocelyne LE SAEC – André LOMENECH – Elisabeth LUCAS – Rolande MORVAN – Jérôme ROUILLON – Jean-Yves SINQUIN – Marcel TALVAS – Fabrice VELY

abstentions : Pascale AUDOIN – Christian DERMY – Véronique LE MEUR

4 – CONVENTION D'OBJECTIFS ET D'OCCUPATION DE LOCAUX ENTRE LA COMMUNE ET L'ASSOCIATION MUSICALE DE CAUDAN

Monsieur le Maire donne lecture du projet de convention, établi entre la Commune et l'Association musicale de Caudan, visant à définir d'une part les modalités relatives aux relations financières liant les parties et, d'autre part, à établir les dispositions portant sur la mise à disposition des locaux.

Les locaux d'activité de l'association sont situés à l'espace Rostand et comprennent huit salles de cours, une salle des professeurs, un préau couvert.

Le texte de la convention prévoit les droits et les obligations de chacune des parties.

Le projet de convention intègre les modalités de versement de la subvention de fonctionnement d'un montant total de 38 710 € au titre de l'année 2016.

Le projet de convention couvre la période allant du 1er mars 2016 au 28 février 2017.

Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
Décide, à l'unanimité :

- d'approuver le projet de convention d'objectifs et d'occupation de locaux établi entre la Commune et l'Association musicale de Caudan,

- d'autoriser Monsieur le Maire à l'effet de signer la convention correspondante.

Monsieur le Maire évoque la proposition de Jérôme Rouillon suggérant que l'association puisse intervenir, dans le cadre de la convention, dans des animations telles que les temps d'activités périscolaires ou autres.

Monsieur Dermy estime que la rencontre annuelle où ce sujet serait évoqué est une bonne chose et relève que la baisse des effectifs peut interroger.

Monsieur le Maire répond qu'effectivement, les effectifs sont moindres.

5 – PARTICIPATION COMMUNALE AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE SAINT-JOSEPH – ANNEE 2016

La Commune participe aux frais de fonctionnement de l'école privée Saint-Joseph, sur la base du contrat d'association établi entre Monsieur Le Préfet du Morbihan et l'OGEC de l'école privée Saint-Joseph, d'une part et d'autre part, sur la base du contrat simple modifié par avenant pour la classe bilingue français - breton (classe ouverte).

Le contrat d'association conclu le 4 février 1997 a fait l'objet d'un avenant n° 4 approuvé le 1er février 2005.

Le montant de la participation est calculé sur la base des dépenses des frais de personnel, des dépenses d'entretien des bâtiments (fonctionnement) et de frais fixes (chauffage, eau, électricité, produits d'entretien...) des écoles publiques.

Le coût moyen d'un élève en classe maternelle est de 871,53 €. Le nombre d'élèves inscrits à l'école maternelle Saint-Joseph étant de 148 au 1er janvier 2016, le montant de la participation communale afférente est par conséquent de 128 986,69 €.

Le coût moyen d'un élève en classe primaire est de 689,92 €. Le nombre d'élèves inscrits à l'école primaire Saint-Joseph au 1er janvier 2016 étant de 209, le montant de la participation communale afférente est par conséquent de 144 192,49 €.

Le montant total de la participation communale aux dépenses de fonctionnement de l'école Saint-Joseph (école maternelle + école primaire) au titre de l'année 2016 est de 273 179,18 €.

Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
Décide, à l'unanimité :

- de fixer le montant de la participation communale aux dépenses de fonctionnement de l'école Saint-Joseph, au titre de l'année 2016, à 273 179,18 €,

- d'inscrire les crédits correspondants à l'article 6574 du budget primitif 2016.

Madame Audoin aborde le sujet de l'organisation de la semaine scolaire qui va évoluer pour l'école privée à compter de la rentrée prochaine, alors que les temps d'activités périscolaires avaient été établis en concertation avec les enseignants et les parents d'élèves. Madame Audoin regrette cette décision apprise en lisant la presse.

Monsieur le Maire indique que des informations ont figuré dans plusieurs comptes-rendus de réunions municipales faisant état d'un sondage réalisé auprès des parents et des enseignants révélant que le retour à la semaine de quatre jours était plébiscité à 80%. Monsieur le Maire note que la Commune ne peut que prendre acte de cette décision et qu'en conséquence, après en avoir été sollicité par l'école, l'accueil de loisirs serait ouvert le mercredi matin pour l'accueil des enfants.

Monsieur Bengloan précise que la Commune a respecté le choix de l'école qui est la conséquence des préférences des familles rejoignant celles des enseignants, ce qui nécessite que la Commune modifie son organisation. Monsieur Bengloan précise que ce sujet a été évoqué en commission des affaires scolaires, rappelant que les temps d'activités périscolaires ne sont pas obligatoires dans les écoles privées.

Monsieur Dermy affirme son étonnement face à cette décision, alors que ce temps d'activités périscolaires est apprécié.

Monsieur Vély estime que la réforme de l'organisation de la semaine scolaire a coûté cher aux communes et ajoute que Caudan aura à dépenser moins du fait de la suppression des TAP dans les écoles privées.

Monsieur le Maire ajoute que les temps d'activités périscolaires nécessitent une mobilisation des animateurs en nombre, ce qui peut poser des difficultés d'organisation en cas d'absence.

Madame Audoin s'interroge sur les répercussions que ce changement va avoir sur l'équilibre entre les écoles privées et les écoles publiques.

Monsieur le Maire répond que l'avenir proche nous indiquera la suite réservée à la réorganisation de la semaine scolaire, notamment en 2017.

6 – TAUX D'IMPOSITION 2016

Les taux d'imposition communaux 2015 étaient les suivants :

- taxe d'habitation : 11,93%
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 16,2%
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 46,11%

Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré,

Décide, à l'unanimité :

- de fixer comme suit les taux d'imposition communaux pour l'année 2016 :
  - taxe d'habitation : 11,93%
  - taxe foncière sur les propriétés bâties : 16,2%
  - taxe foncière sur les propriétés non bâties : 46,11%.

7 – TARIFS DES SERVICES MUNICIPAUX 2016

Monsieur le Maire présente les propositions de tarifs relatives aux différents services municipaux.

Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
Décide, par 26 voix pour et 3 abstentions :

- d'approuver les propositions de tarifs des services municipaux décrits en annexe à la présente délibération,
- de préciser que les nouveaux tarifs prendront effet au 4 mars 2016.

Madame Audoin réaffirme le principe de justice sociale attaché à la mise en œuvre du quotient familial, caractérisé par une participation des familles proportionnelle aux revenus, ce qui serait utile face à la fragilisation d'une part croissante de la population. Madame Audoin note que ce système est déjà appliqué pour les activités jeunesse et accueil de loisirs.

Monsieur Bengloan estime que les tarifs du restaurant scolaire sont très bas.

Monsieur le Maire ajoute qu'aucun enfant n'a été refusé d'accès au restaurant scolaire en raison de difficultés d'ordre financier.

VOTE

pour : Christophe ALLAIN – Hélène BARAZER – Olivier BENGLOAN – Sylvie CORMIER – Valérie DUPRE – Gérard FALQUERHO – Jérôme FALQUERO – Isabelle GESREL – Jacques HERIO – Marie-Pierre LE CHEVILLER – Guillaume LE DIODIC – Marie-Renée LE HEBEL – Corinne LE HENO – Vincent LE HUITOUX – Lydie LE LESLE – Pascale LE OUE – Gérard LE PORTZ – Sandrine LE ROUX – Jocelyne LE SAEC – André LOMENECH – Elisabeth LUCAS – Rolande MORVAN – Jérôme ROUILLON – Jean-Yves SINQUIN – Marcel TALVAS – Fabrice VELY

abstentions : Pascale AUDOIN – Christian DERMY – Véronique LE MEUR

8 – Budget primitif 2016 – Budget annexe ZAC de Lenn Sec'h – Avance du budget principal

Il est proposé au conseil municipal de valider une avance remboursable d'un montant de 500 000 € versée par le budget principal au budget annexe de la ZAC de Lenn Sec'h, pour financer les travaux et études réalisés sur les premières phases d'aménagement du quartier du Lenn Sec'h, dans l'attente de la commercialisation des lots.

Le montant proposé est de 500 000 € inscrits en dépense de la section d'investissement et en recette d'investissement du budget annexe de la ZAC.

Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
Décide, à l'unanimité :

- d'approuver l'avance du budget principal de la Commune au budget annexe de la ZAC de Lenn Sec'h à hauteur de 500 000 €,

- de préciser que le remboursement de l'avance interviendra au fur et à mesure des possibilités du budget annexe.

9.1 – Budget Primitif 2016 (Budget general)

Monsieur Le Maire expose le projet de budget primitif 2016 (budget général).

Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
Décide, par 26 voix pour et 3 abstentions :

- d'approuver le projet de budget primitif de l'exercice 2016 (budget général) annexé à la présente délibération,

- de voter le présent budget primitif par chapitre pour la section de fonctionnement,

- de voter le présent budget primitif par opération pour la section d'investissement.

9.2 – Budget primitif 2016 (Budget ZAC du Lenn Sec'h)

Monsieur Le Maire expose le projet de budget primitif 2016 (budget « ZAC du Lenn Sec'h »).

Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
Décide, à l'unanimité :

- d'approuver le projet de budget primitif de l'exercice 2016 (budget « ZAC du Lenn Sec'h) annexé à la présente délibération,

- de voter le présent budget primitif par chapitre pour les sections d'investissement et de fonctionnement.

Monsieur le Maire intervient en ces termes : « Nous abordons ce soir l'examen du projet de budget pour l'année 2016.

Comme nous l'a exposé Christophe tout à l'heure, nous avons fini l'exercice budgétaire 2015 avec des résultats positifs, avec un niveau d'excédent de fonctionnement réel de 1 760 000 €, niveau historiquement inégalé.

Le projet de budget primitif a pu ainsi être élaboré dans des conditions plus sereines, malgré le contexte général qui corsète les ressources financières communales.

Nous devons rester optimistes et passer le cap des giboulées : je veux bien entendu parler de la nouvelle forte baisse, attendue, des dotations de l'Etat.

Notre optimisme premier est de pouvoir annoncer à tous les Caudanais que leurs impôts n'augmenteront pas cette année encore. Depuis 2004, les taux de taxe d'habitation et de taxes foncières n'ont pas bougé. C'est un signal qui est aussi adressé à tous les nouveaux propriétaires de maisons, notamment ceux nouvellement installés sur le quartier du Lenn Sec'h.

Nous aurions préféré que les bases prévisionnelles soient plus fortes, comme cela avait été envisagé dans le DOB.

Malgré la nécessaire gestion rigoureuse des dépenses de fonctionnement (nous y sommes contraints), le niveau de service public rendu à la population n'est pas touché. Il a fallu tout de même peigner au plus fin chaque article budgétaire. Le résultat est la diminution prévisionnelle de 51 000 € supplémentaires de crédits de fonctionnement pour les charges à caractère général, soit- 4,6% par rapport au CA 2015.

Nous ne pourrons pas aller beaucoup plus loin dans les années à venir : les contrats ont été pratiquement intégralement révisés, après mise en concurrence. Toutefois, il est possible d'imaginer de nouvelles formes de coopération intercommunale avec la mutualisation dans certains domaines.

Autre sujet de satisfaction, la masse salariale affiche enfin une stabilité, malgré l'augmentation des cotisations employeur et les évolutions de carrière bien légitimes et qui ne sont pas contrariées.

Ce mouvement de ralentissement devrait pouvoir se poursuivre en continuant les réorganisations de service réalisées tout au long des années 2014 et 2015 et en s'interrogeant, à l'occasion de chaque départ à la retraite, si la nécessité de remplacer s'impose ou pas. Plusieurs départs à la retraite auront lieu dans les toutes prochaines années.

Nous espérons également que la totalité de la subvention inscrite pour le CCAS ne sera pas consommée en fin d'exercice, sans que cela soit la conséquence de la remise en cause du service public social qui sera bien évidemment préservé.

La vie associative, à travers les subventions allouées, sera préservée en maintenant le niveau de 2015.

A noter la baisse conjoncturelle de la participation versée à l'école Saint-Joseph, compte-tenu principalement de la baisse des effectifs en primaire.

L'optimisme fait place à la prudence en évoquant les recettes de fonctionnement : je l'ai indiqué pour les ressources fiscales directes. Cela est également vrai pour les autres recettes de fonctionnement des services municipaux, des autres taxes (TLPE, FPIC, droits de mutation...).

L'optimisme est nettement remplacé par le pessimisme lorsqu'on enregistre le montant de DGF attendu. Christophe y reviendra dans son exposé. Nous y faisons face depuis l'année dernière et nous devrons continuer à le faire.

Faire, c'est aussi investir dans l'avenir. C'est aussi se donner le temps de bâtir des projets dans la durée.

Au titre des projets concrets, notons que le projet de gymnase occupe l'essentiel des crédits d'investissement (1,2M€ sur les 2,5 M€ inscrits), comme cela avait été prévu lors de la présentation du budget l'année dernière.

Les bâtiments communaux sont bien dotés cette année encore avec, outre le gymnase, la rénovation de la salle des fêtes, la poursuite de la mise en œuvre de l'accessibilité, pour ne citer que les plus importants.

La voirie et l'éclairage public ne sont pas oubliés avec l'aménagement de la route de Kerhet et les études et travaux de la voie verte de Kérantro.

A noter également un investissement qui va intéresser particulièrement nos jeunes avec l'aménagement d'un espace de glisse universelle (pumptrack) sur le site de Kergoff.

Investir, c'est aussi anticiper, programmer comme en témoigne les crédits alloués aux études d'aménagement de la mairie ou bien encore à la réhabilitation de la zone d'activités de Lann Sévelin.

Tous ces investissements, dont le taux de réalisation en fin d'année devrait être élevé, seront réalisés sans emprunt supplémentaire, autre que le contrat de 600 000 € qui doit être débloqué au plus tard le 31 mai prochain.

Ceci sera possible grâce à l'autofinancement prévisionnel aujourd'hui estimé à 800 000 € environ. Des bonnes nouvelles sont toujours possibles.

En ce qui concerne le quartier du Lenn Sec'h, les crédits nécessaires à l'achèvement des travaux de la phase B1 sont prévus. Nous avons tablé sur une recette tirée de la commercialisation des terrains d'environ 1 M€ TTC, soit

850 000 € HT. Nous espérons que la commercialisation va se poursuivre assez rapidement pour ne pas alourdir les frais financiers ».

Monsieur Allain intervient en ces termes : « Dans un contexte général de contraction des finances publiques où les collectivités locales sont sévèrement impactées par la diminution des dotations de l'Etat, et Caudan l'est véritablement (DGF brute : 450 000 €, en réalité DGF nette : 320 000 € du fait de la contribution au redressement des finances publiques), le projet de budget primitif caudanais s'inscrit, chacun le voit, dans la continuité de l'exercice précédent.

Continuité d'une part, en termes de fonctionnement dans la mesure où nous poursuivons nos efforts d'économies (- 51 000 € en prévisionnel) mais dans une moindre ampleur que sur l'exercice précédent, économies oui, mais sans toutefois remettre en cause la qualité du service rendu à la population, le tout, sans augmentation des taux d'imposition inchangés depuis douze années.

Continuité, d'autre part, dans le prévisionnel des investissements (2,5 M€ dont 1,4 M€ de restes à réaliser). C'était annoncé voici un an. Il s'agit de solder le chantier phare, celui de la rénovation du gymnase, chantier étalé sur deux exercices (2015 et 2016) tout en dégageant des marges de manœuvre afin de préserver le meilleur autofinancement prévisionnel possible.

Aussi, la continuité est, en quelque sorte, la marque de fabrique de ce projet de BP, continuité assortie de réalisme mais aussi d'ambition, les deux n'étant pas contradictoires, encore moins opposables.

Il s'agit d'un budget total de près de 12 M€ (11 957 843,79 €) toutes opérations confondues avec 7 282 862,24 € inscrits en fonctionnement (dont 5 672 000 € en opérations réelles) et 4 664 981,55 € en investissement (dont 2,5 M€ en opérations réelles).

En section de fonctionnement, il est proposé d'inscrire en dépenses réelles 5 672 000 € de crédits, soit une augmentation de 1,28% (soit + 71 918 € par rapport au compte administratif 2015).

Attention, il s'agit d'une évolution en trompe l'œil car, comme on le verra plus tard, une nouvelle dépense a été inscrite, dépense qui était auparavant déduite directement d'une recette de fonctionnement.

Au titre des charges à caractère général (chapitre 11), nous proposons d'inscrire 1 341 000 € (- 3,69%, - 51 315 € par rapport à 2015).

Pour les achats et prestations destinés aux services municipaux, les efforts en termes d'économies, de renégociation de contrats, de mutualisation qui avaient été entrepris en 2015, avec succès (- 92 837 €) doivent être maintenus et poursuivis pour faire face à la baisse de la DGF.

Je ne m'attarderai pas puisque les détails ont été examinés en commission des finances.

Ce qu'il faut retenir : il est prévu ici une baisse des crédits de 51 000 € en précisant tout de même que les efforts consentis sur les deux exercices budgétaires ne pourront pas avoir la même ampleur dans les prochaines années, la qualité du service rendu aux caudanais devant être maintenue.

Pour le chapitre du personnel (chapitre 12), nous proposons d'inscrire 3 120 000 € (-0,05%), c'est à dire une quasi-stabilité par rapport à l'exercice précédent.

Malgré l'augmentation des cotisations patronales de retraite, de Sécurité sociale, malgré la progression de la variable GVT, malgré des modifications nationales de la grille indiciaire des catégories B, il est prévu une stagnation de la masse salariale du fait du non-remplacement automatique en cas de départ en retraite ou de congés maladie et de la réorganisation interne des services.

Il convient également de préciser que les prévisions des charges de personnel ont été effectuées sans l'hypothèse de la fin d'application des TAP dans les écoles privées.

Au chapitre 65 (autres charges de gestion courante), nous proposons d'inscrire 926 000 € (- 0,17%). Pour 2016, il est prévu l'inscription de crédits quasiment identiques par rapport à 2015. Premièrement, 410 000 € sont inscrits en crédits prévisionnels pour la subvention versée au CCAS même si l'objectif véritable est, qu'au 31 décembre 2016, la consommation de cette subvention soit de 350 000 € maximum. Nous jouons sur la prudence car, vous le savez, la ligne de trésorerie souscrite pour la 2ème année a permis de réduire le besoin de financement mais le problème n'en est pas pour résolu pour autant.

Deuxièmement, pour les associations, les subventions 2015 seront reconduites à l'identique. Seule la participation versée à l'OGEC Saint-Joseph sera en légère baisse (273 179,18 €) du fait de la diminution des effectifs.

Au chapitre 66 (charges financières), les intérêts de la dette sont estimés à 100 000 € (- 3,76 %). Une légère baisse pour ce chapitre grâce à la structure et à la gestion de la dette de la commune évoquée lors du DOB 2016.

En atténuation de charges (chapitre 014), ce chapitre est important car il subit, vous le constatez, une forte évolution explicable par un jeu d'écriture prévu par la nouvelle nomenclature comptable qui nous est désormais imposée.

En effet, la contribution pour le redressement des finances publiques (article 73 916, 129 500 €) qui, pour les exercices 2014 et 2015, était déduite du montant de la DGF en recette, cette contribution doit maintenant être individualisée au niveau des dépenses, et par un jeu d'écriture comptable, le montant brut (450 000 €) de la DGF sera à inscrire en recette, nous le verrons tout à l'heure.

Tout ceci pour dire que ce jeu d'écriture permet de mieux identifier la perte (129 500 €) subie par la commune, même si pour la commune, le résultat est le même !

Les recettes réelles prévisionnelles de fonctionnement inscrites au BP s'élèvent à

7 029 201 € (toujours au total des opérations réelles) soit une baisse de 4,5% soit en volume - 331 235 € par rapport à 2015.

Rappel : en intégrant le prélèvement de la contribution aux finances publiques, cette baisse aurait été de 460 000 €, ce qui prouve s'il en est besoin que la perte de la DGF va fortement impacter le niveau de recettes.

Au chapitre des atténuations de charges (chapitre 013), nous proposons d'inscrire 40 000 € en recettes (- 42,66%). Ce chapitre concerne essentiellement le remboursement de charges de personnel et les arrêts de longue-maladie.

Au titre des ventes de produits (chapitre 70), nous proposons d'inscrire 518 900 € (- 0,15%). Les prévisions de recettes issues du fonctionnement de services municipaux sont du même niveau par rapport à celles perçues en 2015 (519 691 €) soit 518 900 €. Rappelons que ces recettes des services ne représentent que 7,31% des RRF totales.

Au chapitre des impôts et taxes (chapitre 73), nous proposons d'inscrire 5 466 800 € (- 1,96%, soit en volume – 109 059 €).

Les ressources fiscales directes ou indirectes, avec 75,75% des RRF, sont évidemment stratégiquement essentielles pour bâtir un budget.

Pour 2016, il convient d'être réaliste pour les rentrées liées aux trois taxes locales directes. Il est ainsi prévu 3 000 000 € soit plus de 50 000 € par rapport au compte administratif 2015 grâce notamment à la revalorisation des bases par le Parlement (+ 1%), à l'installation de nouveaux ménages dans le quartier de Lenn Sec'h et à l'attractivité de la zone de Kerpont.

Pour les droits de mutation et la TLPE, les prévisions seront prudentes (respectivement 110 000 € et 190 000 €) car les montants de 2015 ne seront sans doute pas atteints.

L'abondement du FPIC par le Parlement dans la loi de finances 2016 devrait permettre à la commune de percevoir 115 000 €.

Les reversements par Lorient Agglomération (attribution de compensation d'un montant de 1,561 M€ et dotation solidaire de compensation pour 305 000 €) restent identiques aux exercices précédents.

Au total, et c'est ce qu'il faut retenir, les ressources fiscales directes ou indirectes seront en recul de 109 000 € par rapport à 2015. Il convient d'espérer que les réalisations seront supérieures aux prévisions...

Au titre des dotations et participations (chapitre 74), nous proposons d'inscrire 909 500 € (- 10,09%, soit en volume – 102 054 €).

Nous arrivons dans le dur. Un chapitre en baisse de - 102 054 € et même de - 231 000 € si l'on intègre le relèvement de la contribution au redressement des finances publiques dont le montant, nous venons de le voir, est désormais placé en atténuation de produits.

Comme évoqué lors du DOB, Caudan subit une forte érosion de la DGF.

Attention : le montant brut de la DGF en 2016 se limitera sur le plan comptable à 450 000 € mais le montant net (du fait de la reconduction du prélèvement au redressement des finances publiques), c'est ce qu'il nous restera , ce sont 320 800 €. (rappel : 471 235 € en 2015).

Dans la soustraction, il faut prendre en compte la reconduction du prélèvement au redressement des finances publiques (- 1,84% des RRF soit - 129 335 € comme en 2015) ; la baisse de 75 habitants de la population DGF en 2016 d'où perte de - 6 963 € (- 5 206 € en 2015) ; l'écrêtement pour un potentiel fiscal supérieur à 75% du potentiel fiscal moyen (perte de - 14 137 € en 2016 ; - 18 737 € en 2015).

Le fonds concernant la DSR a été abondé par la loi de finances et devrait atteindre 110 000 € en 2016.

Les crédits liés à la participation des autres organismes (170 000 € inscrits) ont été minorés par prudence, la participation de la CAF étant proportionnelle aux activités de l'ALSH et du service jeunesse.

S'agissant enfin des compensations fiscales, elles sont en baisse, les régularisations effectuées en 2015 n'étant pas reconduites en 2016.

En ayant balayé les dépenses et les recettes prévisionnelles, on peut déjà prévoir le niveau de l'autofinancement brut prévisionnel théorique.

Aussi, le solde prévisionnel des opérations réelles pouvant servir de référence à l'autofinancement brut (RRF-DRF) serait de 1 407 201 € (contre 1 760 355 € fin 2015).

Mais attention, il s'agit d'un autofinancement complètement théorique.

Nous l'avons vu, le budget d'investissement de la commune est soumis aux contraintes de la baisse des dotations de l'Etat et 2016 et est véritablement le premier exercice qui prend en compte cet état de fait avec un programme d'investissement réaliste, d'autant plus réaliste et pragmatique que le financement du budget ZAC est également, lui aussi, à prendre en compte.

Un programme réaliste donc mais également «sans surprise» dans la mesure où il était annoncé voici un an, que sa principale caractéristique est la fin du programme de rénovation du gymnase de Kergoff avec, qui plus est, le lancement de plusieurs études pour des projets structurants (mairie, voie verte de Kérantro, zone d'activités de Lann Sévelin...), le tout sans avoir recours à de nouveaux emprunts dans la mesure où nous débloquerons, en 2016, l'emprunt de 600 000 € souscrit en 2015.

Les crédits prévisionnels relatifs aux travaux et équipements s'élèvent au total à 2,5 M€ dont 1,4 M€ sont des reports 2015. Aussi, et il faut le redire, le réalisé en fin d'exercice se situera aux alentours de 2 M€.

Importants reports mais ceci n'est pas une surprise avec la rénovation du

gymnase (1 130 000 €), les travaux de réseaux électriques de la rue de Kergoff (196 000 €) et divers travaux (74 000 €).

Le montant des reports étant élevé, les inscriptions pour les nouvelles dépenses d'investissement seront plus réduites pour faire face, nous l'avons vu, à la baisse de l'autofinancement et la volonté qui est la nôtre est de ne pas souscrire de nouveaux emprunts.

S'agissant des nouvelles dépenses 2016, elles s'établissent à 1,1 M€ avec notamment des travaux concernant les bâtiments communaux : un complément pour couvrir les avenants ainsi que les divers équipements hors marchés à prévoir pour la rénovation du gymnase (70 000 €), la mise en œuvre de l'agenda d'accessibilité programmée (40 000 €), les travaux d'aménagement de la salle des fêtes (50 000 €)

Les travaux liés à la voirie et aux réseaux correspondent à des études et des travaux relatifs à l'aménagement de la voie verte de Kérantro (265 000 €, réalisée en 2017), des travaux concernant la rue Groult (80 000 €) et l'accès à l'IME de Kergadaud (22 000 €). Le programme de rénovation annuel de l'éclairage public est également prévu pour un montant de 50 000 €.

Les nouvelles dépenses d'investissement concerne aussi la mise à disposition d'équipements pour les services municipaux ou pour la population : camion voirie, véhicule service jeunesse, tondeuse pour un montant total de 98 000 € ; l'aménagement de l'espace de glisse universelle pump track pour 67 000 € ; les équipements informatiques et multimédia des écoles et du service jeunesse pour 14 800 € et la sécurisation de l'accès internet public de la médiathèque (3 100 €).

Des études vont être lancées pour le réaménagement de la mairie (25 000 €) et la requalification de la zone de Lann Sévelin (25 000 €).

Ces études vont nous permettre de connaître précisément la faisabilité technique ainsi que de déterminer le coût financier de ces projets afin, d'une part de commencer à faire la chasse aux subventions, et d'autre part, de prioriser et placer ces projets dans un futur programme d'investissement.

Outre ces dépenses d'équipement à hauteur de 2,5 M€, d'autres crédits sont à prévoir tels qu'une avance remboursable de 500 000 € pour le budget du quartier de Lenn Sec'h : un prêt-relais d'1,5 M€ concernant le préfinancement de la tranche A sera à rembourser au Crédit Agricole en juin. Afin que ce prêt-relais soit reconduit, une avance de 500 000 € pourra être octroyée au budget de Lenn Sec'h au cas où la banque poserait des difficultés à financer l'enveloppe globale d'1,5 M€.

Autre dépense d'investissement : le remboursement en capital des emprunts pour 425 000 € en hausse par rapport à 2015 (383 099 €) pour tenir compte du début de remboursement du prêt de la Banque Postale et le remboursement du plan de relance FCTVA pour 130 000 € inscrits, correspondant au 1er acompte du remboursement de l'avance faite par l'Etat du FCTVA 2015, l'autre reliquat devant être remboursé en avril 2017.

Le déficit de clôture de la section d'investissement 2015 à reprendre est inscrit pour 536 773,44 €.

Au titre des recettes d'investissement, le FCTVA que percevrait la commune serait de 250 000 € soit en-deçà de l'avance effectuée par l'Etat (257 214 €) dans la mesure où certaines dépenses ne sont pas toutes éligibles.

La taxe d'aménagement représentant 40 000 € (90 000 € perçus en 2015) est inscrite par mesure de prudence ; le dépôt de permis de construire étant au ralenti depuis le début de l'année.

Toujours en recettes, 600 000 € concernent le prêt de la Banque Postale souscrit en 2015 qui sera débloqué au printemps et 364 137,76 € déjà inscrits pour assurer l'équilibre budgétaire.

Une partie de l'excédent de fonctionnement 2015 (1 480 434 €) permet de couvrir le déficit de clôture d'investissement 2015 pour un montant de 1 336 773.44 € et le surplus est affecté en section de fonctionnement du BP 2016.

L'autofinancement net prévisionnel (ou épargne nette) estimé à 800 000 €, chiffre qui sera bien entendu différent (à la hausse) au 31 décembre 2016.

Enfin, les amortissements sont provisionnés pour 240 000 €.

Comme évoqué lors du DOB, il est prévu de ne pas recourir à d'autre emprunt complémentaire en 2016.

Aussi, l'encours de la dette au 1er janvier 2017 (incorporant le prêt de la Banque Postale de 600 000 €) sera de 2 726 531 € (rappel : 2 544 155,70 € au 1er janvier 2016).

Le budget de la ZAC de Lenn Sec'h affiche un volume de dépenses réelles prévisionnelles de 1 104 900 € : 392 500 € pour la phase A et 550 000 € pour la phase B1 ainsi que 105 000 € au titre des frais financiers. Un crédit de 57 400 € est également provisionné pour les études de maîtrise d'œuvre (suivi des travaux et assistance architecturale dans le cadre de l'examen des dossiers de demande de permis de construire) et pour le géomètre.

En recettes, il est prévu la vente d'une vingtaine de lots ayant fait l'objet d'une réservation et dont le permis de construire devrait être déposé prochainement. Ces ventes prévisionnelles représentent un total de recettes estimé à 850 000 €.

Pour ce qui concerne les emprunts, 1,9 M€ du prêt relais préfinançant la tranche B1 reste à rembourser pour mars 2018.

Le reliquat du prêt-relais ayant financé la tranche A, soit 1,5 M€, est à rembourser pour juin 2016. Des contacts devront être engagés avec le Crédit Agricole pour la reconduction de ce prêt.

Afin de faciliter les négociations, il est prévu d'allouer au budget ZAC une avance remboursable de 500 000 € provenant du budget principal afin, nous l'espérons,

de réduire le montant à rembourser au Crédit Agricole ».

Monsieur le Maire résume en indiquant que le fonctionnement est maîtrisé, les investissements inscrits pour 2,5 M€, avec des possibilités d'évolution.

Monsieur Dermy intervient en ces termes, au nom des élus de Caudan pour tous : « Lors du dernier conseil municipal, nous avons eu l'occasion, comme c'est la règle, de débattre des orientations budgétaires pour l'année 2016.

L'analyse précise effectuée par le service financier, a permis de constater que le compte administratif, en recettes de fonctionnement, était en forte hausse. Cette situation est pour le moins particulière, quand on sait que, dans le cadre du redressement des finances publiques, toutes les communes de France, y compris Caudan, sont soumises à des réductions fortes et sur plusieurs années de la DGF.

La ville de Caudan, notre commune, possède des atouts qui font que cette politique pèse moins lourdement ici qu'ailleurs.

En effet, nous avons un potentiel fiscal supérieur à 75 %, qui est un véritable avantage, même si nous devons acquitter d'une dépense liée à cet état de fait.

Mais, comme notre DGF est moins importante dans l'ensemble des recettes que la plus part des communes, l'impact de sa réduction est bien évidemment moins important.

Mais nous savons également que, quel que soit l'issue des élections de 2017, cette diminution des dotations de l'Etat se poursuivra.

Aujourd'hui, nous devons nous prononcer sur le budget en investissement et fonctionnement 2016.

S'agissant de l'investissement, l'opposition municipale « Caudan pour tous », a fait un certain nombre de propositions. Force est de constater que dans l'élaboration du budget qui a été faite sous l'autorité du Maire, les deux points forts que nous proposions ont été retenus.

Un investissement d'un montant égal à 2,5 M€, et un programme pluriannuel d'investissement en matière de voirie. Même si le maire adjoint aux finances a indiqué lors de la dernière commission finances que ce montant d'investissement était bien celui qu'il avait proposé, ce que les documents écrits contredisent, nous pensons que notre volonté de voir une dynamique plus forte en matière d'investissement a été entendue. C'est, me semble-t-il, une évolution positive.

Lors de la dernière commission travaux, et le compte-rendu en témoigne, un PPI en matière de voirie a été retenu. Enfin, un programme est établi sur les priorités à financer au cours des prochains exercices. Une vision qui va permettre d'anticiper la programmation d'entretien et de rénovation de la voirie.

Enfin, l'emprunt de 600 000 € est débloqué. Car, qu'on le veuille ou non, il faut bien, au regard des travaux à effectuer, à avoir recours à l'emprunt, surtout avec

les taux aussi bas, qui permet d'étaler sur plusieurs exercices et donc plusieurs générations les travaux d'investissement.

Dès lors les élus de « Caudan pour tous », au service des Caudanaises et des caudanais, prennent leur responsabilité, et nous voterons favorablement à ce budget d'investissement 2016 qui va dans le bon sens.

Nous verrons en 2017, si cette dynamique est maintenue, ce que nous souhaitons, pour garantir un avenir plein d'espoir.

Venons maintenant au budget de fonctionnement.

Globalement, on peut dire que le budget est conforme à ceux des années précédentes.

Cette année encore, les recettes sont encore amputées de près de 40 000 € par manque de logements locatifs, et à ce titre, cela lié à l'effet d'avoir une population en baisse de 75 habitants, ce qui nous pénalise également en recette de fonctionnement.

La ville de Caudan a la chance d'avoir de nombreux équipements qui permettent aux associations, sportives en particulier, de pouvoir développer leurs pratiques.

Nous resterons attentifs à la subvention au CCAS, même si ses réserves financières sont importantes.

Un point nous semble cependant ne pas être à la hauteur du potentiel de notre commune.

C'est le domaine culturel.

Certes, notre médiathèque est un véritable plus en matière de culture. L'année dernière le budget avait été diminué, et cette année encore, la culture paye le prix fort.

Un exemple quand on regarde le chapitre 6065, celui des dépenses pour le fonctionnement de la médiathèque, il est en diminution de plus de 4,52%.

Alors même que nous avons une salle polyvalente qui permettrait que notre ville impulse une dynamique culturelle, vers l'enfance et la jeunesse en particulier, mais pas seulement, nous ne voyons rien qui va dans ce sens. Cette salle va d'ailleurs faire l'objet d'une réhabilitation. Cela doit donc être une occasion de lui donner, en plus de sa vocation polyvalente, une véritable destination culturelle initiée par la commune de Caudan.

La culture et la diffusion culturelle ne sont pas qu'une dépense de fonctionnement, c'est un investissement, un investissement pour donner à nos jeunes des repères autres que ceux que véhiculent les médias ou le net. Même si ce n'est pas le rôle principal d'une collectivité territoriale, l'éducation, et la culture en fait partie, est un vecteur essentiel d'intégration et de solidarité.

Il faut bien évidemment lier le développement de l'action culturelle à une information dédiée. Cela doit être réfléchi parallèlement.

Les élus d'opposition, « Caudan pour tous », proposons donc une alternative, certes un peu technique, soit en créant une ligne budgétaire 6042 (achats de prestations de service) soit en abondant la ligne 6228, voire 6238 qui peuvent également permettre l'achat de spectacle, (soit payant pour le public, soit gratuit) de 5 000 €, soit l'équivalent de deux représentations culturelles, en diminuant, provisoirement puisque nous savons que les recettes ont été volontairement minorées (les TAP du privé qui s'arrêtent en septembre 2016 mais qui ne sont pas notés au budget), un article du fonctionnement, qui sera abondé dès que les recettes réelles de fonctionnement seront connues. Par exemple l'article 61521.

C'est donc une volonté affirmée de voir la ville de Caudan se doter d'une véritable politique culturelle au service du plus grand nombre.

Nous demandons donc, comme le permet le règlement intérieur, un vote séparé sur l'article 6228, qui si vous y êtes favorables, modifiera le budget sans modifier l'équilibre, par déduction sur l'article 61521, à savoir : à l'article 6228 (rémunérations diverses) abondés de 5 000 € et à l'article 61521 (entretien des terrains) minorés de 5 000 €.

En conclusion, vous l'avez compris, nous voulons être force de proposition, c'est le rôle de l'opposition municipale que nous sommes les élus de « Caudan pour tous »

Nous souhaitons indiquer que nous sommes favorables à votre proposition de maintenir les taux des impositions locales. Nous ne sommes pas favorables à une augmentation des taux communaux.

Nos divergences ne sont pas insurmontables et nous souhaitons que, comme pour le budget d'investissement, nos orientations reçoivent une oreille favorable de votre part.

Je vous remercie de votre attention ».

Monsieur Vély intervient en ces termes : « Le budget 2016 présente de nombreux points forts tant en termes de fonctionnement que d'investissements.

En fonctionnement, l'objectif est clairement affiché avec la stabilisation des dépenses de personnel. Cet objectif important doit être atteint, la dynamique actuelle d'optimisation de ces dépenses va nous y aider.

La quasi-disparition programmée de nos dotations de fonctionnement nous impose absolument de les réduire avec toujours le souci du service public rendu.

Sans cet effort de longue haleine, ce sont nos investissements qui seront franchement impactés. Nos investissements doivent être préservés au prix d'efforts sur le fonctionnement. La réduction trop rapide des investissements publics provoquerait des effets négatifs durables sur notre patrimoine communal,

sur notre attractivité, sur l'activité économique des entreprises locales, et donc sur la population à court terme.

Le maintien des taux d'imposition au niveau d'il y a 12 ans est aussi une satisfaction pour tous les élus. La commune n'a pas cédé à la facilité de la hausse de la fiscalité locale comme beaucoup de collectivités jusqu'à une période récente.

Le ras-le-bol fiscal national a rendu l'activation de ce levier beaucoup difficile désormais. Les contribuables demandent désormais de l'efficience aux élus, c'est bien normal. A Caudan, ce n'est pas une nouveauté.

Autre satisfaction dans le domaine associatif, nous maintenons notre effort malgré la baisse des dotations que nous subissons. Les associations savent que leurs financements devront se diversifier malgré les difficultés que cela représentent. La professionnalisation croissante des intervenants demande des ressources nouvelles qui ne pourront pas venir uniquement de la puissance publique.

La commune est attentive aux bilans financiers qui nous sont présentés et en particulier aux réserves financières qui doivent rester en adéquation avec leurs activités.

Le budget d'investissement marqué par un fort report (1.4M€) lié aux programmes déjà engagés se maintient à 2.5M€. Les crédits prévisionnels sont certes en baisse (3.2M€ en 2015) mais le taux de réalisation sera meilleur avec la fin de la réhabilitation du gymnase. Ce qui compte, c'est ce qui est réellement dépensé.

Parmi les investissements remarquables, le gymnase occupe une part prépondérante. Cet équipement est très attendu par les clubs qui sont associés aux discussions durant les travaux. Son achèvement mettra un terme à un projet dont les premières discussions remontent déjà à 2011.

Toujours dans le domaine sportif, l'espace de glisse universelle verra son achèvement pour les vacances d'été. Son inscription dès le BP 2015 a permis de définir précisément le projet, demander des subventions, choisir la maîtrise d'œuvre et donc d'être prêt pour les travaux à réaliser au cours du printemps 2016. Cet équipement complètera la transformation de l'ancien camping en espace de loisirs, accessible à tous, jeunes ou pas.

Il restera dans le futur à achever cette transformation par l'installation par exemple d'un parcours santé, de jeux d'extérieur pour les plus petits et d'un espace de détente avec quelques tables et bancs. Cet ensemble idéalement situé au cœur du site de Kergoff deviendra un lieu de rencontre entre toutes les générations.

Le programme de rénovation de la salle des fêtes Joseph Le Ravallec est aussi important. L'étude inscrite au BP 2015 a permis d'identifier les pistes d'amélioration. Cette salle majeure est l'endroit de la commune le plus connu, le plus fréquenté par les personnes extérieures. A ce titre, il s'agit d'une vitrine, ce

bâtiment doit être entretenu, embelli avec toujours à l'esprit le fait qu'il représente notre commune.

Plusieurs autres programmes d'études prépareront les investissements de demain avec le réaménagement de la mairie bien sûr mais aussi la voie verte de Kerantro attendue par les riverains et conforme à nos engagements pour l'agenda 21.

L'effort porté aussi avec l'étude sur la zone de Kerpont montre aussi notre volonté d'accompagner les entreprises dans leur développement. Ces entreprises sont notre richesse, nous devons les aider autant que possible.

Vous l'avez vu, pour chaque projet, nous prenons le temps nécessaire pour l'étudier avec les services, les utilisateurs ou les bureaux d'étude extérieurs. Le temps passé à les calibrer en termes de dépenses et de financements n'est pas un temps perdu en vue de leurs réalisations effectives. Il faut aussi les prioriser selon nos moyens, c'est le principe même d'une programmation pluriannuelle des investissements.

En conclusion, à travers ces quelques exemples d'investissements, ce budget reflète notre désir de répondre aux exigences de la population dans toutes ses composantes. Il reflète aussi la poursuite de la réalisation de nos engagements de la campagne de 2014 malgré les contraintes financières fortes qui pèsent sur nous ».

Madame Morvan estime que les crédits dédiés à la médiathèque ont été concertés avec la directrice et ajoute que le volume des montants alloués à l'acquisition d'ouvrages et autres supports est en adéquation avec les besoins, alors que plusieurs abonnements à des périodiques n'ont pas été renouvelés, faute de public pour les consulter. Madame Morvan ajoute que la Commune a la chance de disposer d'un tel équipement que beaucoup d'autres ne sont pas en mesure de financer. Madame Morvan exprime son agacement par rapport aux critiques renouvelées sur l'action culturelle qui serait délaissée. Madame Morvan note que le public n'est pas toujours suffisamment au rendez-vous lorsque des spectacles sont proposés ou lorsque le comité de jumelage affiche des représentations théâtrales.

Monsieur le Maire partage ces propos.

Monsieur Dermy exprime le souhait de dynamiser le secteur culturel et ajoute que la médiathèque constitue une valeur ajoutée mais précise que la vie culturelle ne se résume pas à cet équipement. Monsieur Dermy pense qu'il revient aux élus de définir les choix et pense que la salle des fêtes peut faire l'objet d'une réflexion et d'un débat.

Monsieur le Maire engage la conclusion du débat en rappelant le montant prévisionnel des crédits d'investissement inscrits (2,5 M€), financés par un endettement qui n'est pas catastrophique, avec une programmation pluriannuelle qui concerne les travaux d'extension et de rénovation de la mairie et du CCAS mais aussi la zone de Lann Sévelin. Monsieur le Maire répond, au sujet du prélèvement pour insuffisance de production de logements locatifs sociaux, que

de nombreuses communes le paient et ajoute que 78 logements seront bientôt proposés avec la réalisation de l'immeuble de Lorient Habitat/Nexity et les immeubles en gestation sur Kergoff et le quartier du Lenn Sec'h. Monsieur le Maire répond également, au sujet des animations culturelles et de leur localisation, que les idées sont à soumettre aux commissions.

Monsieur Allain intervient en ces termes : « Le débat arrive à son terme et permettez-moi d'émettre quelques remarques avant de laisser le dernier mot au maire.

Nous l'avons dit, il s'agit effectivement d'un budget qui s'inscrit dans la continuité, un budget emprunt de réalisme et de prudence mais la prudence est aussi une vertu cardinale.

Pour répondre à notre collègue Christian Dermy, oui tout projet de BP est évidemment perfectible et celui que nous vous proposons l'est assurément. Je rajouterais qu'au réalisme et à la prudence qui le caractérisent, ce projet de BP est tout aussi ambitieux.

Un prévisionnel d'investissement (2,5 M€) somme toute significatif pour une commune comme la nôtre : regardez ce qui se fait de comparable sur le pays de Lorient pour les communes de la même strate.

Un projet prévisionnel d'investissement significatif, qui plus est, dans un environnement contraint dans la mesure où Caudan, en tant que donneur d'ordre, participe à sa façon au soutien de l'investissement public dans une économie atone où la reprise se fait toujours attendre.

Autre point évoqué tout à l'heure, je souscris également à ce qu'a dit notre collègue de l'opposition. Nous savons tous ici que l'âge d'or où les collectivités locales bénéficiaient de la manne financière est révolue, quels que seront par ailleurs les gouvernements en place à l'avenir.

Bien sûr, il nous faut continuer à faire des économies, en somme faire mieux avec moins, mais des économies ciblées, là où cela est possible, sans remettre en cause la qualité du service public et le service rendu à la population comme l'a précisé le maire. Et bien sûr, sans remettre en cause les conditions de travail des agents municipaux. Sur ce point, permettez-moi de dire que l'équation est réussie sur ce projet de BP.

Autre point, oui construire un budget est effectivement un exercice aride et, pour répondre indirectement à notre collègue Pascale Audoin dans son intervention du DOB l'autre jour, élaborer un budget est véritablement un jeu de chiffres car, ne l'oublions pas, nous gérons aussi l'argent du contribuable.

Chacun l'aura compris, ce budget est la traduction de notre feuille de route dans la mesure où nous appliquons notre programme, je dirais à notre rythme, sans autre considération que celle de l'intérêt général de la commune, de l'intérêt général de la population qui nous a expressément mandatés à cette fin.

Pour terminer, je souhaiterais remercier tout particulièrement les membres de la commission des finances qui m'accompagnent et me font confiance dans la mise en œuvre du déroulé budgétaire.

Remerciement en direction du responsable des finances, qui m'accompagne en amont dans toute la phase préparatoire qui ne se voit pas mais ô combien indispensable.

Remerciements au directeur général des services qui supervise l'ensemble de la procédure en termes de sécurisation juridique même si, et vous me connaissez, j'ai toujours souhaité intégrer une touche personnelle dans la conduite de l'exercice. Et puis merci à tous de m'avoir écouté ».

Monsieur le Maire exprime les remerciements à tous les intervenants qui viennent d'être cités (élus et services).

VOTE

Budget primitif 2016 (budget principal)

pour : Christophe ALLAIN – Hélène BARAZER – Olivier BENGLOAN – Sylvie CORMIER – Valérie DUPRE – Gérard FALQUERHO – Jérôme FALQUERO – Isabelle GESREL – Jacques HERIO – Marie-Pierre LE CHEVILLER – Guillaume LE DIODIC – Marie-Renée LE HEBEL – Corinne LE HENO – Vincent LE HUITOUX – Lydie LE LESLE – Pascale LE OUE – Gérard LE PORTZ – Sandrine LE ROUX – Jocelyne LE SAEC – André LOMENECH – Elisabeth LUCAS – Rolande MORVAN – Jérôme ROUILLON – Jean-Yves SINQUIN – Marcel TALVAS – Fabrice VELY

abstentions : Pascale AUDOIN – Christian DERMY – Véronique LE MEUR

Section d'investissement (budget principal)

pour : Christophe ALLAIN – Pascale AUDOIN – Hélène BARAZER – Olivier BENGLOAN – Sylvie CORMIER – Christian DERMY – Valérie DUPRE – Gérard FALQUERHO – Jérôme FALQUERO – Isabelle GESREL – Jacques HERIO – Marie-Pierre LE CHEVILLER – Guillaume LE DIODIC – Marie-Renée LE HEBEL – Corinne LE HENO – Vincent LE HUITOUX – Lydie LE LESLE – Véronique LE MEUR – Pascale LE OUE – Gérard LE PORTZ – Sandrine LE ROUX – Jocelyne LE SAEC – André LOMENECH – Elisabeth LUCAS – Rolande MORVAN – Jérôme ROUILLON – Jean-Yves SINQUIN – Marcel TALVAS – Fabrice VELY

Section de fonctionnement (budget principal)

pour : Christophe ALLAIN – Hélène BARAZER – Olivier BENGLOAN – Sylvie CORMIER – Valérie DUPRE – Gérard FALQUERHO – Jérôme FALQUERO – Isabelle GESREL – Jacques HERIO – Marie-Pierre LE CHEVILLER – Guillaume LE DIODIC – Marie-Renée LE HEBEL – Corinne LE HENO – Vincent LE HUITOUX – Lydie LE LESLE – Pascale LE OUE – Gérard LE PORTZ – Sandrine LE ROUX – Jocelyne LE SAEC – André LOMENECH – Elisabeth LUCAS –

Rolande MORVAN – Jérôme ROUILLON – Jean-Yves SINQUIN – Marcel TALVAS – Fabrice VELY

abstentions : Pascale AUDOIN – Christian DERMY – Véronique LE MEUR

10 – TRAVAUX D'EXTENSION ET DE RENOVATION DU GYMNASE - AVENANTS AUX MARCHES DE TRAVAUX

Par délibérations successives en date du 2 mars et 27 juillet derniers, le conseil municipal a approuvé les marchés initiaux relatifs aux travaux d'extension et de rénovation du gymnase.

Dans le cadre du déroulement du chantier, un certain nombre de travaux supplémentaires s'avèrent nécessaires, soit à la demande du pouvoir adjudicateur, soit sur proposition de la maîtrise d'œuvre.

Le tableau ci-après décrit les projets d'avenant aux marchés de travaux :

Lot	Travaux	Titulaire des marchés	Marchés H.T	Avenants HT	Marchés + avenants
3	charpente	SAS ROLLAND Marcel	41 831,09 €	496 €	42 327,09 €
6	menuiseries métalliques aluminium	GLASSOLUTIONS	28 547 €	1 196 €	29 743 €
8	menuiseries intérieures	BINOIS Menuiseries	148 158,27 €	1 733 €	149 891,27 €
11	électricité	LAUTECH	96 640,32 €	11 948 €	108 588,32 €
16	équipement sportif	Sport Nature	19 293,40 €	5 343,40 €	24 636,80 €

Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
Décide, à l'unanimité :

- d'approuver les projets d'avenant aux marchés de travaux décrits ci-dessus et annexés à la présente délibération,

- d'autoriser Monsieur le Maire à l'effet de signer les avenants correspondants.

11 – PERSONNEL COMMUNAL – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS ET DU REGIME INDEMNITAIRE (40)

Le Code général des collectivités territoriales stipule que la création, la modification, la suppression de postes dans la fonction publique territoriale relève de la compétence de l'assemblée délibérante de la collectivité.

Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré,

Décide, à l'unanimité :

- de créer, à compter du 15 avril 2016, un poste d'agent de maîtrise à temps complet,

- de modifier, en conséquence, la délibération relative au régime indemnitaire du personnel communal, datée du 8 décembre 2003.

12 – PERSONNEL COMMUNAL – PRIME ANNEE 2016 ET MODALITES DE VERSEMENT

Une prime est versée annuellement aux agents communaux titulaires, stagiaires ou auxiliaires, à temps complet ou à temps non complet (montant défini prorata temporis).

Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
Décide, à l'unanimité :

- de fixer le montant de la prime du personnel communal attribuée en 2016 à 1 133 € pour un agent exerçant à temps complet,

- de fixer les modalités de versement de la prime de fin d'année comme suit : un acompte inclus dans la rémunération du mois de juin 2016 et correspondant à 50% du montant de la prime votée pour l'année 2015, soit 561 € ; le solde de la prime 2016, soit 572 €, étant versé au mois de décembre 2016,

- d'autoriser Monsieur le Maire à procéder aux mandatements correspondants.

13 – REGIME INDEMNITAIRE DES REGISSEURS D'AVANCES ET DE RECETTES

Vu l'instruction codificatrice du 21 avril 2006 relative aux régies de recettes, et régie d'avances des collectivités et des établissements publics locaux,

Vu l'arrêté du 28 mai 1993 modifié par l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif au taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et au montant du cautionnement imposé à ces agents,

Monsieur Le Maire rappelle à l'assemblée qu'une indemnité de responsabilité peut être attribuée aux régisseurs de recettes et aux régisseurs d'avances et que les taux de l'indemnité sont fixés par délibération dans la limite des taux en vigueur pour les régisseurs des collectivités locales. Le cas échéant, une indemnité de responsabilité peut également être allouée aux mandataires suppléants dans les conditions prévues par l'instruction du 21 avril 2006.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,
Décide, à l'unanimité :

- d'allouer une indemnité de responsabilité aux régisseurs titulaires aux taux prévus par l'arrêté du 28 mai 1993 modifié par l'arrêté du 3 septembre 2001,

- d'instituer le principe selon lequel une indemnité de responsabilité pourra, le cas échéant, être allouée aux mandataires suppléants dans les conditions prévues par l'instruction du 21 avril 2006.

14 – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU POINT A TEMPS ENTRE LES COMMUNES DE CAUDAN ET DE CLEGUER

La Commune de Caudan possède un point à temps permettant la réparation des couches de roulement des chaussées.

La Commune de Cléguer a sollicité la Commune de Caudan pour la mise à disposition de matériel et de personnel pour la réalisation des travaux de revêtement sur son territoire.

Deux agents des services techniques seront mis à disposition de la commune de Cléguer avec l'équipement complet du point à temps automatique pour assurer les travaux de revêtement.

Le calendrier d'intervention sera établi chaque année en commun entre les deux communes.

Les conditions de remboursement par la Commune de Cléguer de la mise à disposition sont fixées par un tarif d'une journée d'intervention fixé pour 2016 à 750 €.

La présente convention est consentie et acceptée pour une durée d'un an renouvelable tacitement à compter du 1er avril 2016.

Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
Décide, à l'unanimité :

- d'approuver le projet de convention annexée à la présente délibération,

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention.

15 – REMBOURSEMENT DES FRAIS D'UTILISATION DU GYMNASE DE KERLIVIO DE LA COMMUNE D'HENNEBONT

Dans le cadre des travaux de rénovation et d'extension du gymnase de Kergoff, une des solutions retenues est de faire bénéficier le club de basket du gymnase de Kerlivio à Hennebont.

La Commune d'Hennebont a donné son accord sur la base d'un tarif de 3,65 € par heure d'utilisation (tarif des associations extérieures), payé par le club et devant faire l'objet d'un remboursement par la Commune à celui-ci.

Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
Décide, à l'unanimité :

- d'approuver le remboursement des frais d'utilisation du gymnase de Kerlivio à Caudan Basket.

16 – PUMPTRACK – APPROBATION DU PROJET ET DEMANDE DE SUBVENTION

Un dossier technique de présentation du projet, certifié, a été établi par une société avec un montant total de prestations (maîtrise d'œuvre, travaux, prise en main, réalisation d'un support numérique) fixé à 74 880 € TTC, hors travaux de préparation du terrain (abattage, terrassements, aménagements paysagers) réalisés en régie pour un montant estimé à 10 000 € TTC.

Une demande de subvention est susceptible d'être présentée à l'Etat, dans le cadre des projets financés par la dotation d'équipement des territoires ruraux.

Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
Décide, à l'unanimité :

- d'approuver le projet d'acquisition et d'aménagement d'un espace de glisse universelle (pumptrack) à installer sur le site de Kergoff,

- de solliciter une subvention de l'Etat au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux.

17 – RE-PRESCRIPTION DU PLAN DE PREVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES POUR L'ETABLISSEMENT GUERBET

L'arrêté préfectoral du 21 décembre 2012 portant approbation du plan de prévention des risques technologiques pour l'établissement GUERBET a été annulé par jugement du tribunal administratif de Rennes du 13 novembre 2015.

En application de l'article L. 515-15 du Code de l'environnement, un nouveau PPRT doit être élaboré afin de maîtriser l'urbanisation autour du site et d'assurer la protection des riverains.

Le projet d'arrêté est soumis pour consultation aux conseils municipaux des communes dont tout ou partie de territoire est compris dans le périmètre du plan.

Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
Décide, à l'unanimité :

- d'émettre un avis favorable au projet d'arrêté préfectoral de prescription du PPRT GUERBET.

18 – AFFAIRES DIVERSES

Madame Le Meur aborde le sujet de l'Agenda 21 rapidement évoqué lors de la dernière réunion de la commission environnement et pense que le comité de suivi serait à réunir rapidement. Madame Le Meur ajoute que, Lorient Agglomération envisageant de restructurer le réseau des transports collectifs, il serait intéressant d'échanger avec la population sur leurs besoins, via Internet par exemple.

Monsieur le Maire répond qu'un système de tarification solidaire est en cours de préparation et ajoute que Lorient Agglomération va mandater un bureau d'études afin d'évaluer le dispositif du réseau. Monsieur le Maire pense que les problèmes se situent essentiellement sur les lignes transversales, notamment lorsqu'il s'agit de relier Hennebont à partir de Caudan, puisqu'il faut passer par Lanester. Monsieur le Maire invite, sur ces deux sujets, les commissions compétentes à jouer leur rôle et ajoute que le comité de suivi sera réuni dès qu'il sera possible. Monsieur le Maire demande aux adjoints concernés de s'approprier ces dossiers.

Pour copie conforme,

Le Maire,

MAIRIE DE CAUDAN (Morbihan)

Gérard FALQUERHO